

Conférence du 26.09.2017 « Le compteur électrique Linky, déjà ou bientôt chez vous ? »

La conférence, passionnante, commence avec la projection d'une **publicité** d'Enedis à propos du compteur "intelligent" Linky :

« Cet appareil va entrer en **communication** avec nos appareils électriques domestiques. **Il n'émet pas d'ondes électromagnétiques**. Linky sera en lien par fil avec des « concentrateurs » qui réuniront les données sur nos consommations, et enverront ces informations par le réseau GSM (antennes-relais) vers l'opérateur Enedis. Le compteur Linky nous permettra de faire des **économies d'énergie**. »

Les intervenants vont démonter ces arguments et montrer les dangers présentés par ce matériel. Ils viennent du Collectif Stop-Linky du Sud-Ouest lyonnais (infolinky.sol@gmail.com) et de « Pièces et Main d'œuvre », enquêteurs grenoblois sur notre société hyper-technologique.

Compteur communicant

En effet, le **projet de société** qui sous-tend l'imposition des compteurs communicants Linky, est une société **hyper-connectée** à Internet. A l'heure actuelle, chaque foyer compte une dizaine d'objets connectés (plusieurs smartphones, Box internet, tablettes, ordinateurs...). Le projet pour 2022 est de 50 par foyer.

Le compteur Linky fait partie de ces « matériels intelligents » (smartgrid en Anglais) qui vont pouvoir contrôler à distance nos appareils électriques:frigos, volets roulants, radiateurs, thermostats, machine à laver ou lave-vaisselle... Si par exemple un coup de froid menace et annonce une sur-consommation de nos radiateurs, Enedis pourra les couper pendant quelques minutes et jusqu'à une heure.

Ainsi se profile une « rationalisation » de notre société, d'où l'humain est de plus en plus exclu. Les décisions sont transférées aux machines et aux algorithmes. Dans un futur proche, seuls les ingénieurs et techniciens qui pourront maintenir et renouveler les systèmes informatiques seront utiles. Les autres humains perdront de leur intérêt.

Le compteur Linky est par ailleurs un **capteur de données personnelles**, qui valent de l'or ! (voir l'article du Canard Enchaîné, de mars 2017, intitulé « Le compteur intelligent se fait beaucoup d'argent »). Notre profil personnel est analysé grâce au « Big Data » qui regroupe des quantités importantes de données informatiques sur chacun d'entre nous dans des centres énormes.

Cela permet ensuite aux sociétés partenaires de nous bombarder de publicités ciblées, pour créer de nouveaux besoins, notamment d'objets connectés divers.

Ondes électromagnétiques

Deuxième argument : « *le compteur n'émet pas d'ondes électromagnétiques* ». L'appareil lui-même émet peu d'ondes, pas plus qu'un ordinateur, en effet. Mais il fonctionne en permanence, et certaines personnes, vivant en immeuble, se retrouvent avec 6 à 8 compteurs derrière le mur de leur salon. Quel est l'effet cumulé ? Personne ne s'en soucie.

Cependant, le plus inquiétant se situe au-delà du compteur, dans les courants qui pénètrent notre réseau domestique pour communiquer avec nos appareils. La fréquence du courant électrique habituel est de 50 Hertz.

Celles des courants « communicants » sont de l'ordre du Kilo Hertz, soit 1000 fois plus que le 50 Hz !

Le réseau domestique n'est pas blindé, aussi ces courants rayonnent des **ondes électro-magnétiques ; or elles sont puissantes, « pulsées », partout dans le domicile et en permanence.**

Ces ondes sont classées dans la catégorie des micro-ondes par l'OMS, et dans la catégorie 2B possiblement cancérigènes.

Des personnes présentes témoignent : depuis l'installation d'un compteur Linky chez elles, elles sont devenues électro-hypersensibles. Maux de tête, vertiges, malaise constant avec l'impression d'être électrisé en permanence, douleurs diffuses au cœur...

Comment s'en débarrasser ? Difficile de faire déposer un compteur Linky une fois celui-ci installé.

Seuls certains Electro-Hyper-Sensibles (personnes que les ondes électro-magnétiques rendent particulièrement malades et qui en deviennent handicapées*) ont pu faire enlever leur Linky, à la suite d'un procès en justice contre Enedis.

Certains essaient d'installer un boîtier spécial après le compteur pour limiter les ondes chez eux.
D'autres achètent d'anciens compteurs dans des magasins de bricolage et les font installer par des électriciens.

N'oublions pas, de plus, que les informations recueillies par les concentrateurs seront transmises par téléphonie mobile : **125 000 antennes-relais supplémentaires vont être nécessaires !**

Le cumul des ondes, à l'intérieur et à l'extérieur, ne font l'objet d'aucune étude d'impact en France.

Or, on sait que l'ADN est attaqué dès 6 microwatts/cm². Aux USA la norme est de 7.6, en France elle est de 1740 microwatts/cm², soit largement au-dessus du seuil de toxicité !

Demain, tous malades ? Le Linky apparaît comme une **opération industrielle où les citoyens sont oubliés.**

Economies d'énergie

Mais l'argument suprême est l'économie d'énergie. Ce serait même indispensable à la transition énergétique.
Certains écologistes mêmes se laissent prendre à cet argument. Qu'en est-il en fait ?

Seuls certains foyers économiquement faibles se verront informés en temps réel de leur consommation d'énergie.
Mais sont-ils assez bêtes pour ne pas éteindre les lumières quand ils quittent une pièce ? S'ils n'ont pas les moyens de se chauffer correctement, vont-ils se geler encore plus ?

Le Linky n'est pas la solution. L'expérience d'autres pays, comme l'Angleterre, montre que les gens reviennent à leurs habitudes de consommation d'énergie au bout de 6 mois.

En 2017, le Médiateur de l'Énergie affirme que le Linky ne présente **aucun avantage pour les consommateurs.**

On remarque même un **gonflement des factures** : dès que la puissance souscrite est dépassée, même un court instant, Linky vous fait passer à l'abonnement supérieur. La surfacturation est de 30 € par exemple pour une personne qui consomme peu.

De plus les courants qui pénètrent le domicile (les CPL) consomment beaucoup d'énergie.

Enfin si l'installation du Linky ne nous est pas facturée, nous la payons à travers les taxes figurant sur notre facture. Ces taxes représentent un quart de notre facture.

Chaque compteur Linky coûte à Enedis 150 €. La somme est à multiplier par les 35 millions de compteurs qui doivent être déployés en France ! Et ils devront être renouvelés au bout de 15 ans.

Par ailleurs, des expériences menées sur de boîtiers similaires montrent que les factures deviennent fantaisistes, parfois multipliées par 3, d'autres fois à peu près fiables. Des témoignages nombreux montrent une facturation variable, mais toujours à la hausse !

Transition énergétique

Quant à la transition énergétique, elle n'a rien à voir. L'Allemagne, championne européenne des énergies renouvelables, a refusé l'appareil sauf pour les usines, grosses consommatrices d'énergie.

La directive européenne de 2009 ne fait que préconiser les compteurs communicants, mais elle n'impose pas cette technologie du Linky. **Un objet connecté ne peut nous être imposé.** La loi l'interdit.

L'autre énorme problème, en dehors du fait que ce système peut être piraté, est que notre société hyper-connectée fait exploser la consommation d'électricité. Les Data Centers consomment 10% de l'électricité française et émettent plus de CO₂ que les avions.

On peut aussi parler du gaspillage des anciens compteurs détruits alors qu'ils fonctionnent très bien. Si les Linky doivent être renouvelés dans 15 ans, on sait que les produits informatiques sont mal recyclés, sans parler du gaspillage !

Pour toutes ces raisons, plus de 400 communes ont refusé l'installation de ces nouveaux compteurs. Dans le Rhône, le premier arrondissement de Lyon et la commune de Saint Bel se sont positionné ainsi.

Les **compteurs** en effet **appartiennent aux communes**. Mais Enedis parfois par la force, profitant de l'absence des citoyens de leur domicile, parfois par le chantage à la coupure d'électricité, l'impose malgré des lettres recommandées de refus.

Or Enedis n'a qu'un rôle de distributeur.

*Une personne électro-sensible n'a pu par exemple pénétrer dans la salle : un micro en HF (sans fil) et des lampes à économie d'énergie qui émettent beaucoup d'ondes, totalisant trop d'ondes dans la pièce. Cette personne envisage de déménager de chez elle après la pose d'un Linky.

Pour toute question, pensez à nous contacter sur notre adresse infolinky.sol@gmail.com .

Songeons, en dehors de la Fronde anti-Linky, à refuser le plus possible les objets connectés et les connexions non filaires comme le WIFI.